

Etat d'avancée du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes 2014-2020, au 1^{er} juin 2016

Synthèse du Rapport annuel de mise en œuvre 2014-2015

1. Avancement de la programmation

Le Programme de Développement Rural (PDR) constitue le cadre de mobilisation du FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) pour la période 2014-2020. Le PDR Rhône-Alpes a été adopté le 17 septembre 2015.

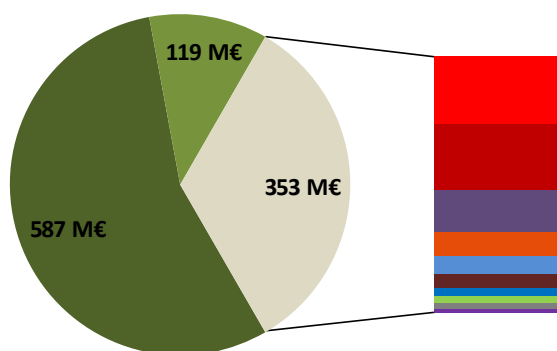
Les mesures ouvertes dans le PDR Rhône-Alpes s'inscrivent dans les **6 priorités de l'Union Européenne** :

1. Encourager le transfert de connaissance et l'innovation
2. Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture
5. Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la sylviculture
6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Le PDR Rhône-Alpes est doté de **1 059 826 289 € de FEADER**, soit un **soutien public total escompté de 1,6 Md€** sur la période 2014-2020. Le taux de cofinancement du FEADER en Rhône-Alpes est de 50 %, excepté sur les mesures visant l'installation (80%), les aides surfaciques (75%), l'innovation (80%) et LEADER (80%).

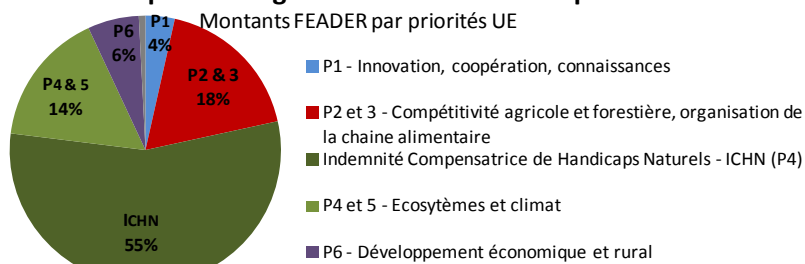
Maquette budgétaire du PDR Rhône-Alpes

Montants FEADER par grands domaines d'intervention



Maquette budgétaire du PDR Rhône-Alpes

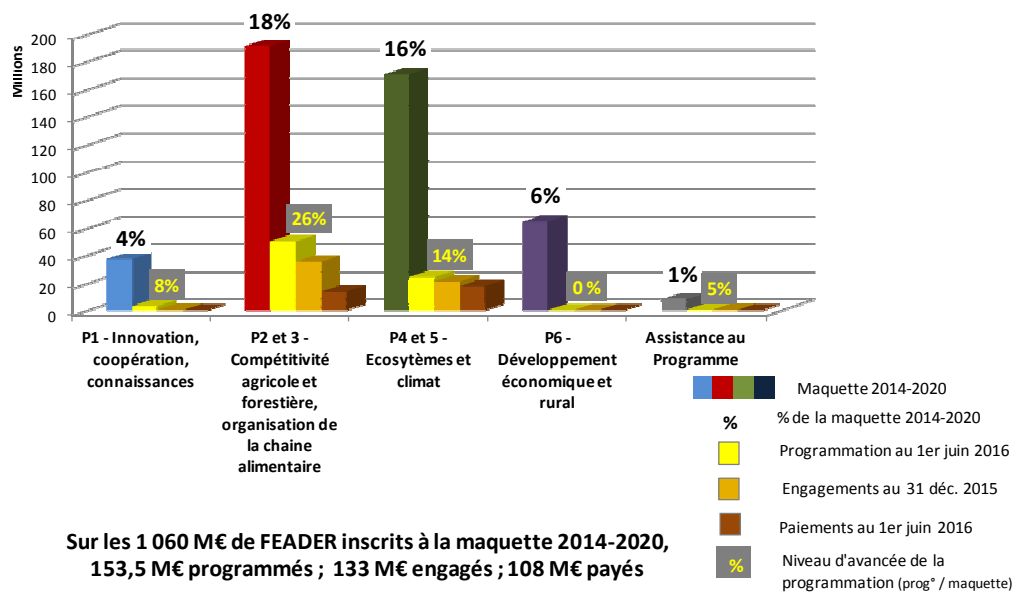
Montants FEADER par priorités UE



Depuis l'approbation du PDR en septembre 2015, **30 types d'opération** (les dispositifs d'aide) ont été **lancés** par appels à projets, appels à candidatures ou appel d'offres. Ils correspondent à 91% du budget FEADER. Néanmoins une vingtaine de types d'opération restent encore à initier. **52 comités de sélection**, organisés par types d'opération ou groupe de types d'opération, se sont tenus et ont donné lieu à la programmation de plus de 3 420 projets pour un montant de FEADER de près de 42M€ (à fin mai 2016). Le taux de sélection global est à ce stade de 94% pour les mesures non surfaciques.

L'avancement de la mise en œuvre du PDR au 1^{er} juin 2016, année de transition 2014 incluse, se résume dans le graphique suivant, par priorité, et dans le tableau ci-dessous par grands domaines d'intervention :

**Niveau d'avancée de la programmation
du PDR Rhône-Alpes au 1er juin 2016** (en montants FEADER)



Thème	Maquette budgétaire FEADER	Engagements au 1 ^{er} juin 2016				Paiements au 1 ^{er} juin 2016				
		part FEADER		part nationale	Total	Nb dossiers	part FEADER		part nationale	Total
Installation	92 000 000	19 759 434	21%	5 616 538	25 375 973	841	9 678 281	11%	2 591 970	12 270 251
Investissements agricoles	94 530 000	17 216 968	18%	28 202 549	45 419 517	2 218	5 309 906	6%	5 545 100	10 855 007
Qualité IAA	32 250 000	3 432 121	11%	5 075 682	8 507 802	161	693 128	2%	706 730	1 399 858
Forêt/Bois	19 570 000	4 477 292	23%	4 538 827	9 016 119	158	1 011 774	5%	601 781	1 613 555
ICHN	587 616 673	75 847 870	13%	25 282 623	101 130 494	11 122	75 847 870	13%	25 282 623	101 130 494
MAEC-SAB	119 347 252	16 009 617	13%	5 336 539	21 346 156	NC	16 009 617	13%	5 336 539	21 346 156
Environnement	9 100 000	1 054 140	12%	1 886 830	2 940 970	114	4 764	0%	215 087	219 851
Formation-Conseil	12 100 000		0%	72 669	72 669			0%	0	0
Coopération	23 900 000	412 338	2%	527 625	939 963	24		0%	0	0
Développement Rural	3 000 000		0%	0	0			0%	0	0
LEADER	58 000 000		0%	10 929	10 929			0%	0	0
RRR-AT	8 412 364	412 000	5%	412 000	824 000	1		0%	0	0
Total général	1 059 826 289	138 621 780	13%	76 962 812	215 584 592	14 639	108 555 341	10%	40 279 830	148 835 171

La part entièrement achevée du programme représente 92 M€ de FEADER ou 135 M€ d'aide publique ; elle est principalement liée à des opérations relevant de la période de transition 2014.

ICHN (Indemnités à l'agriculture de montagne)-MAEC (Mesures agro-environnementales)-SAB (Soutien à l'agriculture biologique)

- **67% de la maquette**
Priorité 4 - Ecosystèmes

Pour l'année de transition 2014, 512 000 ha ont été aidés au titre de l'Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN) et 21 M€ d'aides publiques ont été mobilisés pour les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC). 27 territoires porteurs d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) ont été retenus pour la campagne 2015 et ont permis la mobilisation des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) par les agriculteurs.

Mais la mise en œuvre des mesures dites « surfaciques » est affectée par la révision des surfaces agricoles admissibles conduite à la demande de la Commission dans le cadre du 1^{er} pilier de la PAC. Si la campagne 2014 a pu être conduite classiquement, la campagne 2015 n'a toujours pas pu être engagée. Elle le sera d'ici à la fin 2016. Les données d'exécution restent donc modestes avec un taux de programmation se situant à 13%.

Pour autant, les premières estimations indiquent une forte mobilisation de la mesure de soutien à l'agriculture biologique (SAB) et des MAEC ; ce qui conduit la Région à rester prudente sur le dimensionnement des Projets agro-environnementaux et climatiques. La sélection des projets début 2016 a parfois restreint l'envergure des programmes escomptés par les territoires. L'absence de lisibilité budgétaire sur les mesures surfaciques est dans ce cadre assez problématique pour assumer un pilotage budgétaire précis et rigoureux.

Installation – Investissements agricoles – qualité IAA – Forêt-Bois

22% de la maquette

Priorités 2 & 3 - Compétitivité agricole et forestière, organisation de la chaîne alimentaire
Pour partie, Priorités 4 & 5 – Ecosystèmes et climat

Cette rubrique comprend les mesures de soutien à la compétitivité, à l'adaptation des exploitations agricoles, ainsi qu'au développement du pastoralisme.

Le soutien aux acteurs économiques a été la priorité du démarrage de la programmation pour la Région. Plus de 2 700 projets qui ont été sélectionnés depuis 2015 dont :

- plus de 500 installations agricoles, qui s'ajoutent aux 388 installations de la transition 2014
- 760 projets de modernisation des élevages, qui s'ajoutent aux 417 projets de la transition 2014
- 262 projets d'équipement en matériels agro-écologiques ou relevant de l'agriculture biologique
- 75 projets de protections des vergers contre la grêle
- 69 projets d'équipements agricoles collectifs (CUMA), qui s'ajoutent aux 98 projets de la transition 2014
- 125 projets de transformation, de stockage ou de commercialisation, réalisés par des agriculteurs
- 13 projets de transformation/commercialisation collective
- 131 projets de 1^{ère} certification en agriculture biologique
- 60 projets d'industries agro-alimentaires, qui s'ajoutent aux 23 projets de la transition 2014
- 96 projets de dessertes forestières, qui s'ajoutent aux 46 projets de la transition 2014
- 26 projets d'équipement d'exploitations forestières
- 19 projets d'équipement de scieries
- 19 projets de protection de la forêt contre les incendies ou de protection, par la forêt, des risques naturels

Cet effort se traduit par un taux d'engagement pour l'ensemble de ces types d'opération de 19% et un taux de paiement sur engagement de 30%. Le niveau de paiement repose sur les versements réguliers des aides aux jeunes agricoles (DJA), ainsi que sur le paiement des dossiers de la transition (engagements en 2014).

Environnement

1% de la maquette

Priorité 4 - Ecosystèmes

Le bon niveau d'engagement enregistré traduit la mise en place des animations associées aux projets agro-environnementaux et climatiques, ainsi qu'aux sites Natura 2000.

Les contrats associés aux territoires Natura 2000 (en dehors des MAEC) seront lancés courant 2016.

Formation-Conseil

1% de la maquette

Priorité 1 - Innovation, coopération, connaissances

A ce stade, ont été soutenu 49 projets de diffusion de connaissance en agriculture biologique, en agro-écologie, pour la diffusion de données technico-économiques relatives à différentes filières de projets, en matière de protection sanitaire, pour la professionnalisation des magasins de producteurs, ...

Le type d'opération de soutien à la formation a été lancé début 2016. Les mesures de conseil devraient être initiées pour 2017.

Coopération

2% de la maquette

Priorité 1 - Innovation, coopération, connaissances

Les actions de coopération ont été lancées à ce stade en soutien à l'innovation, dans le cadre Partenariat Européen d'Innovation (PEI), articulé avec le programme PSDR conduit avec l'INRA et le dispositif régional des Pôles d'Expérimentation et de Projets. 15 projets ont été ainsi retenus.

En outre, 52 projets d'animation de stratégies locales de développement ont été sélectionnés, ainsi que 5 projets qui en sont issus.

LEADER et développement rural

6% de la maquette

Priorité 6 - Développement économique et rural

La phase de sélection a permis de retenir 30 territoires LEADER pour cette programmation, dont les stratégies sont essentiellement centrées sur les enjeux de territorialisation des économies rurales et de changement de pratiques pour la préservation des ressources.

Malgré les apparences (taux de programmation à 0%), le travail avance. Les Groupes d'Action Locale (GAL) conduisent à terme la rédaction de leurs fiches actions ; les conventions GAL-Autorité de gestion-Agence de Services et de Paiement sont en cours de finalisation pour l'automne 2016.

2. Conditions de mise en œuvre

Après 9 mois de démarrage, les conditions de mise en œuvre du PDR restent délicates.

Le cadre conventionnel avec les cofinanceurs assurant le cofinancement des projets, proposé par l'ASP, a pris du retard.

La non-instruction des mesures surfaciques, bien que donnant lieu au paiement d'une avance de trésorerie remboursable par l'État auprès des exploitants concernés, impacte le pilotage de ces mesures pour lesquelles l'absence de données est sensible.

Le logiciel OSIRIS, outil de gestion pour les mesures « hors surface » et pour LEADER, n'est pas opérationnel à 100% et le sera très progressivement, type d'opération par type d'opération. Cette situation a conduit l'autorité de gestion avec l'ASP à développer des outils temporaires de gestion mais qui ne permettent pas d'assurer le paiement des bénéficiaires (acceptés sous contraintes par l'organisme payeur afin de garantir un rattrapage de saisie en conformité avec les exigences communautaires).

Parallèlement l'autorité de gestion, en concertation avec l'ASP et le Ministère de l'agriculture, consolide la mise en place de procédures répondant aux attentes de la Commission (contrôle du coût raisonnables, contrôles des marchés publics, visites sur place...).

Les services de l'État en région, impliqués dans l'instruction et l'animation d'un grand nombre de types d'opération, confortent les équipes de la Région dans la mise en œuvre du pilotage. Elles assurent l'instruction de la très grande majorité des dossiers.

3. Mise en œuvre du Réseau rural régional et mise en œuvre du plan de communication

Le Réseau rural régional a pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire autour de la politique de développement rural, d'améliorer la qualité de mise en œuvre des PDR et de favoriser l'innovation.

Le Réseau rural régional Rhône-Alpes est ciblé sur 3 domaines d'intervention :

- L'accompagnement des acteurs du monde rural dans les territoires, dont l'animation est confiée à Cap rural
- L'innovation, dont la mise en œuvre est encore en cours
- Et la valorisation transversale du PDR, qui vise à mettre en œuvre le plan de communication du programme.

Le plan de communication est bâti de manière commune pour le FEDER, le FSE et le FEADER. Différents supports spécifiques au PDR Rhône-Alpes ont été réalisés, notamment au travers de notes d'information. L'outil central de la communication est le site Internet <http://www.europe-en-rhonealpes.eu/>.

4. Mise en œuvre du plan d'évaluation

Le plan d'évaluation, tel qu'il a été rédigé dans le PDR, pose les grands principes des activités de suivi et d'évaluation. Il vise à démontrer les progrès et les réalisations de la politique de développement rural, à mieux cibler le soutien, tout en accompagnant l'appropriation des résultats par les partenaires du programme.

Dans le contexte de l'union des Régions Auvergne – Rhône-Alpes, les évaluations des PDR auvergnat et rhônalpin seront conduites en commun. Une gouvernance commune à l'évaluation des deux PDR sera organisée autour d'un Comité d'évaluation, présidé par l'Autorité de gestion. Ce comité d'évaluation suivra les évaluations 2017, 2019 et ex-post.

En prévision de ces 3 rendez-vous européens pour l'évaluation du programme, les travaux de préparation s'initient d'ores et déjà pour définir les méthodes d'évaluation.